

**SECTION 1 : Dénomination de la substance ou du mélange et de l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Peinture intérieure avec film de protection contre la moisissure (produits traités) N° de règlement BauA : N-109273

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange, et utilisations déconseillées**

**Utilisation de la substance/du mélange**

Revêtement

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Nom de la société : PCI GmbH  
Rue : Königspurgerstr. 5  
Localité : D-93426 Roding  
Téléphone : +49 (0)9461-402592  
Courriel : info@pc-int.de  
Site internet : Service [www.schimmelschock40.com](http://www.schimmelschock40.com)  
chargé des renseignements : + 49 (0)9461-402592 / info@pc-int.de

Charité Berlin – hôpital universitaire de Berlin  
Giftnotruf – Hindenburgdamm 30  
12203 Berlin  
Téléphone : +49 (0) 3068 6700

**1.4. Numéro d'appel  
d'urgence :**

**SECTION 2 : Dangers potentiels**

**2.1. Classification de la substance ou du**

**mélange Règlement (CE) N° 1272/2008**

Catégories de risques : . Sens. cutanée 1 / H317; Aquatic Chronic 1 / H410

**2.2. Éléments de marquage**

**Règlement (CE) N° 1272/2008**

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage**

3-iodo-2-propynylbutylcarbamate ; 3-iodoprop-2-yn-1-yl-butylcarbamate Octhilonone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one terbutryne

Mention d'avertissement : Danger



Pictogrammes :



## Fiche de données de

conformément au règlement (CE)  
n°1907/2006

### Conditionnement SchimmelSchock4.0

Page 2 sur 11

Révisions n° : 05/01/2023

#### Indications de danger

H317  
H410

Peut provoquer des réactions cutanées allergiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, provoque des effets néfastes à long terme.

EUH 208

Contient : 3-iodo-2-propynylbutylcarbamate ; 3-iodoprop-2-yn-1-yl-butylcarbamate Octhilinone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one terbutryne. Peut provoquer des réactions allergiques.

#### Consignes de sécurité

P101  
P102  
P501

Si un avis médical s'avère nécessaire, préparer l'emballage ou l'étiquette d'identification. À conserver hors de portée des enfants.

Éliminer le contenu / contenant conformément aux réglementations locales.

### 2.3. Autres risques

Aucune information disponible.

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélange

#### Composants dangereux

N° CAS	Désignation			Pourcentage
	N° CE	N° index	N° REACH	
	Classification SGH			
55406-53-6	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate ; 3-iodoprop-2-yn-1-yl-butylcarbamate			< 0,41 %
	259-627-5	616-212-00-7		
	Tox. aiguë 3, Tox. aiguë 4, Lésions oculaires 1, Sens. cutanée. 1, STOT RE 1, Toxicité aquatique aiguë 1 (facteur M = 10), Toxicité aquatique chronique 1 (Facteur M = 1) ; H331 H302 H318 H317 H372 H400 H410			
1314-13-2	Oxyde de zinc			< 0,24 %
	215-222-5	030-013-00-7		
	Toxicité aquatique aiguë 1 H400 / Toxicité aquatique chronique 1 H410			
13463-41-7	Pyrithione de zinc			< 0,42 %
	236-671-3			
	Tox. aiguë 3, Tox. aiguë 3, Lésions oculaires Toxicité aquatique aiguë 1 (facteur M = 100), Toxicité aquatique chronique 1 (Facteur M = 10) ; H331 H301 H318 H400 H410			
26530-20-1	Octhilinone (ISO); 2-Octyl-2H-isothiazol-3-one			< 0,1 %
	247-761-7	613-112-00-5		
	Tox. aiguë 3, Tox. aiguë 3, Tox. aiguë 4, Corr. cutanée 1B, Sens. cutanée. 1, Toxicité aquatique aiguë 1, Toxicité aquatique chronique 1 ; H331 H311 H302 H314 H317 H400 H410			
886-50-0	Terbutryne			< 0,05 %
	212-950-0			
	Tox. aiguë 4 H302 / Toxicité aquatique aiguë 1 H400 (M = 10) / Toxicité aquatique chronique 1 H410 (M = 10)			

Énoncé des phrases H et EUH : voir section 16.

## SECTION 4 : Mesures de premiers secours

### 4.1. Description des mesures à prendre pour les premiers secours :

#### Informations générales

En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente ou si souffrant de crampes. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale et consulter un médecin.

**Après inhalation**

Faire entrer de l'air frais. Traitement médical nécessaire. Faire prendre l'air à la personne concernée, puis rester au chaud et au calme.

En cas de difficultés respiratoires ou d'arrêt respiratoire, commencer à pratiquer la respiration artificielle.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement avec du polyéthylène glycol, puis avec beaucoup d'eau. Quitter immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Traitement médical nécessaire. Changer immédiatement les vêtements contaminés.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement avec beaucoup d'eau et du savon. Ne pas laver avec : solvants/diluants

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en maintenant la paupière bien ouverte et consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si cela est possible. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

**Après ingestion**

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (uniquement si la personne est consciente). Consulter immédiatement un médecin.

Coucher la personne intoxiquée au calme, la couvrir et la garder au chaud. Ne pas faire vomir.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication concernant les soins médicaux immédiats ou traitements particuliers**

Traitement symptomatique.

**SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Agent d'extinction**

**Moyens d'extinction**

**appropriés**

Adapter les moyens d'extinction à l'environnement. Mousse résistant à l'alcool, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), produits extincteurs en poudre, eau brumisée

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Forte formation de suie lors de la combustion.

Produits de décomposition dangereux : suie. Peut nuire sévèrement à la santé en cas d'exposition prolongée. Utiliser une protection respiratoire appropriée.

**5.3. Indications pour la lutte anti-incendie**

Porter un équipement de protection respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les produits chimiques. Combinaison de protection complète. Utiliser de l'eau pulvérisée pour protéger les personnes et pour refroidir les récipients dans la zone à risque.

Collecter séparément l'eau contaminée ayant servi à l'extinction. Ne pas déverser dans les canalisations ou les cours d'eau.

**Indications supplémentaires**

Utiliser de l'eau pulvérisée pour protéger les personnes et pour refroidir les récipients dans la zone à risque.

Disperser les gaz/vapeurs/brouillard avec un jet d'eau. Collecter séparément l'eau contaminée ayant servi à l'extinction. Ne pas déverser dans les canalisations ou les cours d'eau.

**SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à ventiler suffisamment. Ne pas inhaler les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser des équipements de protection individuelle. Contient : solvants



## Fiche de données de

conformément au règlement (CE)  
n°1907/2006

Révisé le : 05.01.2023

### Conditionnement SchimmelSchock4.0

Page 3 sur 11

- Se tenir à l'écart

Révisé le 05.01.2023  
de 05.01.2023  
de d'inflammation - Ne pas fumer. Aérez la zone concernée. Éviter d'inhaler des poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Manipulation en toute sécurité: voir la section 7  
Équipements de protection individuelle : voir la section 8

#### **6.2. Mesures de protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans les canalisations ou les cours d'eau. Ne pas déverser dans les canalisations ou les cours d'eau.  
Avertir les autorités compétentes en cas de fuite de gaz ou si le produit pénètre dans les cours d'eau, le sol ou les égouts.

#### **6.3. Méthodes et matériel de rétention et de nettoyage**

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, diatomite, absorbant acide, absorbant universel). Traiter le matériau absorbé conformément à la section sur l'élimination des déchets. Empêcher la propagation sur une large zone (par exemple par rétention ou barrage anti-pollution). Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, diatomite, absorbant acide, absorbant universel).  
Recueillir dans des récipients adaptés et fermés, puis, éliminer. Élimination : voir section 13 Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Manipulation sûre : voir section 7 Équipement de protection individuelle : voir section 8  
Élimination : voir section 13

### **SECTION 7 : Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Précautions pour une manipulation sans danger**

En cas de manipulation à l'air libre, utiliser des appareils avec une ventilation locale par aspiration. Ne pas inhaler les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Contient : solvants - Formation possible de mélanges explosifs/très inflammables en cas de ventilation insuffisante et/ou lors de l'utilisation. Utiliser le matériau uniquement dans des endroits où des sources d'éclairage non protégés, le feu et d'autres sources d'inflammation peuvent être éloignés. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.

Ne pas vider un contenant sous pression. Conserver/stocker uniquement dans le contenant d'origine. Ne pas déverser dans les canalisations ou les cours d'eau. Tenir à l'écart des sources de chaleur (par exemple, des surfaces chaudes), des étincelles et des flammes nues.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter : l'inhalation de vapeurs ou de brouillards/aérosols, l'inhalation de poussières/particules. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.

##### **Indications pour la protection contre les incendies et les explosions**

Solvants - Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent sur le sol et forment des mélanges explosifs avec l'air.

#### **7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les locaux de stockage et les récipients**

Conserver le récipient hermétiquement fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit uniquement accessible aux personnes autorisées. Assurer une ventilation suffisante et une aspiration ponctuelle aux points critiques. Stocker conformément au : le décret allemand sur la sécurité au travail (Betriebssicherheitsverordnung ou BetrSichV)

##### **Indications concernant le stockage commun**

Ne pas stocker avec : des agents oxydants, acides forts, solutions alcalines fortes

##### **Pour obtenir des indications complémentaires**

**concernant les conditions de stockage,**  
suivre les instructions d'utilisation figurant sur l'étiquette. Température de stockage de



## Fiche de données de

conformément au règlement (CE)  
n°1907/2006

Révisé le : 05.01.2023

### Conditionnement SchimmelSchock4.0

Page 5 sur 11

Révisé le : 05.01.2023 °C à °C.

Ingredient : solvant - Conserver le contenant bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire.  
Se tenir à l'écart de toute source d'inflammation - Ne pas fumer. Stocker dans un endroit uniquement accessible aux personnes autorisées. Toujours fermer les contenants hermétiquement après avoir retiré le produit.



## Fiche de données de

conformément au règlement (CE)  
n°1907/2006

Révisé le : 05.01.2023

### Conditionnement SchimmelSchock4.0

Page 6 sur 11

Révisé le : 05.01.2023

#### 7.3. Utilisations finales spécifiques

Revêtements et peintures, diluants, décapants

### SECTION 8 : Limitation et contrôle de l'exposition/Équipement de protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition

##### professionnelle (TRGS 900)

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	F/m <sup>3</sup>	Limite de crête	Type
26530-20-1	2-Octyl-2H-isothiazol-3-one		0,05 E		2(l)	
55406-53-6	3-Iodo-2-propynylbutylcarbamate	0,005	0,058		2 (l)	

##### Valeurs PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
	Milieu environnemental	
55406-53-6	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate ; 3-iodoprop-2-yn-1-yl-butylcarbamate	

#### 8.2. Limite et contrôle de l'exposition Équipement

##### de contrôle technique approprié

En cas de manipulation à l'air libre, utiliser des appareils avec une ventilation locale par aspiration. Ne pas inhaler les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Veiller à ventiler suffisamment.

En cas de manipulation à l'air libre, utiliser si possible des appareils avec une ventilation locale par aspiration. Si les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, porter un équipement de protection respiratoire.

##### Mesures de protection et d'hygiène

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou imprégnés. Définir et observer un plan de protection de la peau ! Se laver soigneusement les mains et le visage avant les pauses et à la fin du travail, prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, ni boire pendant le travail.

##### Protection des yeux et du visage

Protection oculaire appropriée : lunettes.

##### Protection des mains

Lors de la manipulation d'agents chimiques, porter uniquement les gants de protection chimique portant la marque CE comportant le numéro de test à quatre chiffres. Les gants de protection chimique doivent être choisis spécifiquement pour le lieu de travail, en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. Il est recommandé de déterminer la résistance chimique des gants de protection susmentionnés pour des applications spéciales avec le fabricant de gants. Porter des gants de protection appropriés. Les remplacer lorsqu'ils sont usés !

Les gants de protection chimique doivent être choisis spécifiquement pour le lieu de travail, en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses.

Il est recommandé de déterminer la résistance chimique des gants de protection susmentionnés pour des applications spéciales avec le fabricant de gants. Suivre les instructions du fabricant.

Matériau approprié : nitrile 0,35 mm Temps de pénétration (durée maximale de port) : 480 min.

Appliquer une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.



## Fiche de données de

conformément au règlement (CE)  
n°1907/2006

Révisé le : 05.01.2023

### Conditionnement SchimmelSchock4.0

Page 7 sur 11

#### Protection corporelle

Révisé le : 05.01.2023  
Porter des vêtements de protection appropriés pendant le travail. (/



## Fiche de données de

conformément au règlement (CE)  
n°1907/2006

Révisé le : 05.01.2023

### Conditionnement SchimmelSchock4.0

Page 8 sur 11

#### Protection respiratoire

En cas d'exposition courte ou peu intense ou d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Limite et contrôle de l'exposition environnementale :

Ne pas déverser dans les canalisations ou les cours d'eau.

### SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État d'agrégation :	liquide	
Couleur :	selon désignation du produit	
Odeur :	caractéristique	
		<b>Norme</b>
pH :		non déterminé
<b>Changements d'état</b>		
Point de fusion :		non déterminé
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition : Point d'inflammabilité :		Non applicable, s'agissant d'un aérosol. Non applicable,
<b>Inflammabilité</b>		s'agissant d'un aérosol.
Substance solide :		
Gaz :		Non applicable
Limite inférieure d'explosion :		Non applicable
Limite supérieure d'explosion :		Non applicable
<b>Température d'autoallumage</b>		Non applicable
Substance solide :		
Gaz : Température de décomposition :		Non applicable Non applicable
Température d'inflammation :		non déterminé
Tension de vapeur :		non déterminé
Densité (à 20 °C):		non déterminé
Solubilité aqueuse :		1,5 g/cm <sup>3</sup> DIN 53217
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>		miscible
non déterminé		
Coefficient de répartition :		non déterminé
Date d'expiration : (à 23 °C) Densité de vapeur :		non déterminé
Vitesse d'évaporation :		non déterminé

#### 9.2. Autres indications

Teneur en corps solides :	non déterminé
------------------------------	---------------

### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse ne se produit lorsque manipulé et stocké comme prévu.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable lorsqu'il est stocké dans des conditions de température ambiante normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réaction exothermique avec : des agents oxydants, acides forts, solutions alcalines fortes

**10.4. Conditions à éviter**

Lorsqu'il est chauffé : Formation de : Produits de décomposition dangereux

**10.5. Matériaux incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

oxyde d'azote (NOx), suie, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone

**SECTION 11 : Données toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets**

**toxicologiques**

les critères de classification ne sont pas remplis compte tenu des données disponibles.

N° CAS	Désignation				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
55406-53-6	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate ; 3-iodoprop-2-yn-1-yl-butylcarbamate				
	oral	ATE 500 mg/kg			
	Vapeur par inhalation	ATE 3 mg/l			
	Aérosol par inhalation	ATE 0,5 mg/l			
330-54-1	Diuron (ISO); 3-(3,4-dichlorophényl)-1,1-diméthylurée				
	oral	ATE 500 mg/kg			
13463-41-7	Pyrithione de zinc				
	oral	ATE 100 mg/kg			
	Vapeur par inhalation	ATE 3 mg/l			
	Aérosol par inhalation	ATE 0,5 mg/l			
26530-20-1	Octhilinone (ISO); 2-Octyl-2H-isothiazol-3-one				
	oral	ATE 500 mg/kg			
	par voie cutanée	ATE 300 mg/kg			
	Vapeur par inhalation	ATE 3 mg/l			
	Aérosol par inhalation	ATE 0,5 mg/l			

**Irritation et corrosivité**

Provoque de graves lésions oculaires.

Corrosion ou irritation cutanée : les critères de classification ne sont pas remplis compte tenu des données disponibles.

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer des réactions cutanées allergiques. 3-iodo-2-propynylbutylcarbamate ; 3-iodoprop-2-yn-1-yl-butylcarbamate Octhilinone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one

**Effets cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction**

Susceptible d'être cancérigène (Diuron (ISO); 3-(3,4-dichlorophényl)-1,1-diméthylurée)

Mutagénicité sur les cellules germinales : les critères de classification ne sont pas remplis



## Fiche de données de

conformément au règlement (CE)  
n°1907/2006

Révisé le : 05.01.2023

### Conditionnement SchimmelSchock4.0

Page 10 sur 11

compte tenu des données disponibles. Toxicité pour la reproduction : les critères de  
Révisé le : 05.01.2023 classification ne sont pas remplis compte tenu des données disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition unique**  
les critères de classification ne sont pas remplis compte tenu des données disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée**  
Peut causer des lésions aux organes en cas d'expositions prolongées ou répétées. (3-iodo-2-propynylbutylcarbamate ; 3-iodoprop-2-yn-1-yl-butylcarbamate)

**Danger d'aspiration**  
les critères de classification ne sont pas remplis compte tenu des données disponibles.

**Autres informations sur les tests**  
Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]. Dangers particuliers dus à la substance ou au mélange !

**Expérience pratique**

**Observations pertinentes pour la classification**

Après inhalation :  
Effets néfastes possibles sur l'être humain et symptômes éventuels : Peut irriter les voies respiratoires.  
Peut endommager le foie en cas d'inhalation. Peut endommager les reins en cas d'inhalation.  
Dépression du système nerveux central.  
Symptômes : maux de tête, vertiges, somnolence, perte de conscience

Après contact avec les yeux :  
irrite les yeux. (réversible)

Après contact avec la peau :  
peut être absorbé par la peau. Un contact fréquent et prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée. Effet dégraissant sur la peau.

**Remarques générales**

Aucune donnée n'est disponible pour ce mélange.  
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] Référence aux autres sections : 2, 3

**SECTION 12 : Informations environnementales**

**12.1. Toxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

N° CAS	Désignation	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
55406-53-6	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate ; 3-iodoprop-2-yn-1-yl-butylcarbamate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LC50 mg/l	0,43	96 h	Brachydanio rerio (poisson zèbre)	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EC50 mg/l	0,21	48 h	Daphnia magna	
13463-41-7	Pyriithione de zinc					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LC50 mg/l	0,0026	96 h	Pimephales promelas (tête de boule)	
	Toxicité aiguë pour les algues	ErC50 mg/l	0,028		Selenastrum capricornutum	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EC50 mg/l	0,0082	48 h	Daphnia magna	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé



## Fiche de données de

conformément au règlement (CE)  
n°1907/2006

Révisé le : 05.01.2023

### Conditionnement SchimmelSchock4.0

Page 12 sur 11

#### Résultats des tests

Le produit n'a pas été testé.

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit n'a pas été testé.

#### **12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

#### **Autres indications**

Ne pas déverser dans les canalisations ou les cours d'eau. Ne le laissez pas pénétrer dans le sous-sol/la terre. Aucune donnée n'est disponible pour ce mélange.

Ne pas déverser dans les canalisations ou les cours d'eau.

### SECTION 13 : Informations relatives à l'élimination

#### **13.1. Méthodes de traitement des**

##### **déchets** Recommandations pour

##### **l'élimination**

Ne pas déverser dans les canalisations ou les cours d'eau. Ne le laissez pas pénétrer dans le sous-sol/la terre. Élimination selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas déverser dans les canalisations ou les cours d'eau. Élimination conformément aux réglementations officielles.

##### **Élimination des emballages non nettoyés et produits de nettoyage recommandés**

Ce produit et son contenant doivent être éliminés en tant que déchets dangereux. Les emballages contaminés doivent être traités de la même façon que la substance. Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés. Élimination conformément aux réglementations officielles.

### SECTION 14 : Indications relatives au transport

#### **Transport terrestre**

##### **(ADR/RID) 14.1.**

##### **Numéro ONU :**

##### **14.2. Désignation exacte**

##### **d'expédition ONU :**

##### **14.3. Classe(s) de danger pour le**

##### **transport :**

##### **14.4. Groupe d'emballage**

Étiquette de danger :

Code de classification :

Dispositions spécifiques :

Quantité limitée (LQ) : Quantité

exemptée : Catégorie de

transport : Numéro de danger :

Code de restriction tunnel :

#### **Transport par voies navigables**

##### **(ADN) 14.1 Numéro ONU :**

##### **14.2. Désignation exacte**

##### **d'expédition ONU :**

##### **14.3. Classe(s) de danger pour le**

##### **transport :**

##### **14.4. Groupe d'emballage**

Étiquette de danger :

Code de classification :

Dispositions spécifiques :

Quantité limitée (LQ) :

Quantité exemptée :

**Transport maritime (IMDG)**



Révisé le : 05.01.2023

### Fiche de données de

conformément au règlement (CE)  
n°1907/2006

Révisé le : 05.01.2023

### Conditionnement SchimmelSchock4.0

Page 13 sur 11

UN3082  
SUBSTANCE DANGEREUSE POUR  
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(Octyl-2H-isothiazol-3-one, 3-iodo-2-  
propynylbutylcarbamate)

III  
9

-

<=5 L

-

E

-

UN3082

-

-

III.

-

-

-

-

<p>Révisé le : 05.01.2023</p> <p><b>14.1. Numéro ONU :</b></p> <p><b>14.2. Désignation exacte d'expédition ONU :</b></p> <p><b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport :</b></p> <p><b>14.4. Groupe d'emballage :</b></p> <p>Étiquette de danger :</p> <p>Dispositions spécifiques :</p> <p>Quantité limitée (LQ) :</p> <p>Quantité exemptée :</p> <p>EmS :</p> <p><b>Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR</b></p> <p><b>14.1. Numéro ONU :</b></p> <p><b>14.2. Désignation exacte d'expédition ONU :</b></p> <p><b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport :</b></p> <p><b>14.4. Groupe d'emballage :</b></p> <p>Étiquette de danger :</p> <p>Dispositions spécifiques :</p> <p>Quantité limitée (LQ) Passager :</p> <p>Quantité exemptée :</p> <p>Quantité maximale IATA - Passager :</p> <p>IATA-</p> <p><b>14.5. Dangers pour l'environnement</b></p> <p>DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT :</p> <p><b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b></p> <p>Attention :</p> <p><b>14.7. Transport de produits en vrac conformément à l'annexe II de l'accord MARPOL et conformément au code IBC</b></p> <p>non applicable</p>	<p>UN3082 SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2-octyl-2H-isothiazol-3-one, 3-iodo-2-propynylbutylcarbamate)</p> <p>- III 9</p> <p>- - - -</p> <p>UN3082 Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (2-octyl-2H-isothiazol-3-one, 3-iodo-2-propynylbutylcarbamate)</p> <p>III 9 - - - - *</p> <p>Dangereux pour l'environnement</p>
--	--

## SECTION 15 : Dispositions légales

### 15.1. Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement se rapportant à la substance ou au mélange

**Réglementation**

Restrictions d'utilisation (REACH, annexe XVII) :

Informations sur la directive COV 2004/42/CE : 0,45 % (4,833 g/l)

**Réglementations nationales**

Restrictions d'emploi : Respecter les restrictions en matière d'emploi des jeunes (§ 22 JArbSchG). Respectez les restrictions en matière d'emploi pour les femmes enceintes et allaitantes (§§ 11 et 12 MuSchG).

Classe de danger pour l'eau : 3 - risque élevé pour les eaux  
Statut : Classification des mélanges selon l'annexe 1, n °5 AwSV



## Fiche de données de

conformément au règlement (CE)  
n°1907/2006

### Conditionnement SchimmelSchock4.0

Page 15 sur 11

#### Indications supplémentaires

Les dispositions légales nationales doivent également être respectées !

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique de la substance

Les évaluations de la sécurité chimique des substances n'ont pas été effectuées dans ce mélange.

### SECTION 16 : Autres indications

#### Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road )  
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of  
Chemicals European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS : European List of Notified Chemical Substances  
CAS : Chemical Abstracts  
Service LC50 : Lethal  
concentration, 50% LD50 : Lethal  
dose, 50%

#### Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée conformément au règlement (CE) n °1272/2008

##### [CLP]

Classification	Méthodes de classification
Aerosol1; H222 - H290	Méthode de calcul
Sens. cutanée 1; H317	Méthode de calcul

#### Énoncé des phrases H et EUH (numéro et texte intégral)

H301 Toxique en cas d'ingestion. Nocif en cas  
H302 d'ingestion. Toxique par contact cutané.  
H311 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires  
H314 graves. Peut provoquer des réactions cutanées allergiques.  
H317 Provoque de graves lésions oculaires.  
H318 Toxiques par inhalation.  
H331 Susceptible d'être cancérigène  
H351 Peut causer des lésions aux organes lors d'expositions prolongées ou répétées.  
H372 Peut causer des lésions aux organes en cas d'expositions prolongées  
H373 ou répétées. Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques, provoque des effets néfastes à long terme.  
H410

#### Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche technique de sécurité sont conformes à l'état actuel de nos connaissances au moment de l'impression. Ces informations sont données à titre indicatif pour le maniement en toute sécurité des produits cités dans cette fiche technique de sécurité lors du stockage, de la transformation, du transport et de l'élimination. Les informations ne sont pas transposables à d'autres produits. Si le produit est mélangé, amalgamé ou transformé avec d'autres matériaux ou soumis à un traitement, les indications contenues dans cette fiche technique de sécurité ne peuvent, sauf indication contraire spécifique, être appliquées au nouveau matériau ainsi fabriqué.

*(Les données concernant les composants dangereux ont été reprises respectivement de la fiche de données de sécurité la plus récente du fournisseur précédent.)*